

Séance du vendredi 28 février 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2025

Vu les articles du Code général des collectivités territoriales en lien avec l'adoption du budget primitif de la collectivité ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires portant sur l'exercice 2025 et présenté lors de la séance du Conseil du 20 décembre 2024 ;

I. Exposé des motifs

Le budget annexe assainissement, créé en 1968, retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées. Son statut de service public industriel et commercial emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget annexe destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est assuré principalement par la redevance assainissement,
- le budget annexe assainissement est soumis à la nomenclature M49,
- le budget est voté en montants hors taxes (déclarations CA3).

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Assainissement	01/01/1968	SPIC	M 49	Budget hors Taxes

La masse budgétaire globale pour 2025 (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 205,0M€, répartis de la manière suivante :

- section d'exploitation : 120,4M€, soit 59% de la masse,
- section d'investissement : 84,6M€, soit 41% de la masse.

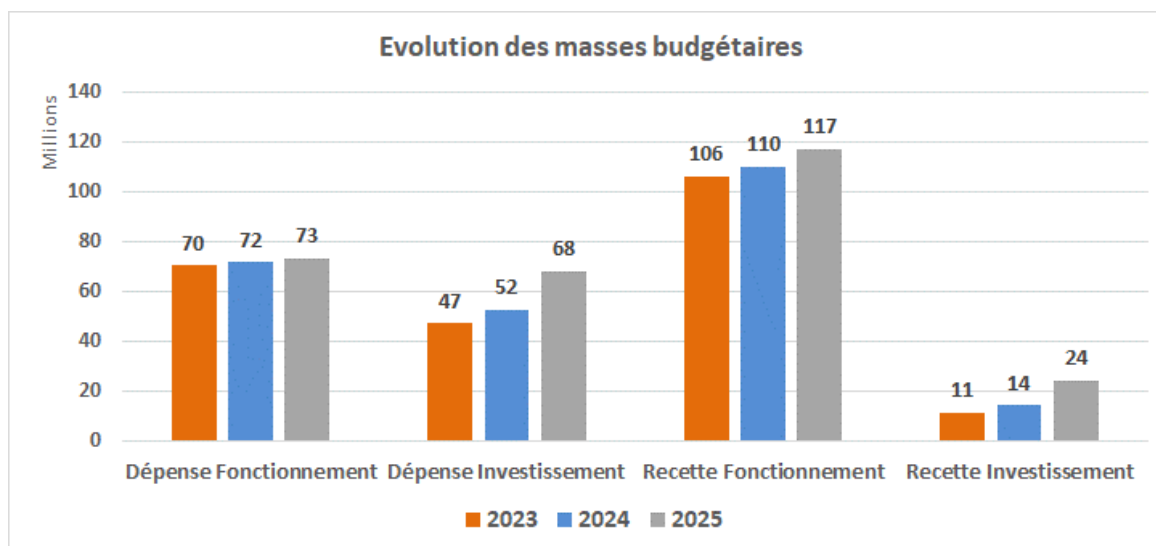
La balance de l'exercice 2025 est jointe en annexe n°1.

1. Évolution des masses budgétaires

L'analyse des masses budgétaires est réalisée en mouvements réels, hors résultats, ligne de trésorerie et opérations de dettes équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2025, les masses budgétaires réelles s'élèvent à 141,0M€, soit +17,2M€ par rapport à 2024 (+13,9%).

83% des recettes de ce budget annexe et 52% des dépenses sont inscrites en section de fonctionnement.



2. Section de fonctionnement

Depenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evo. en valeur	Evo. en %
Charges à caractère général	52 403 225	53 805 547	55 475 954	1 670 407	3,1%
dont charges hors refacturation	49 796 143	50 536 566	52 157 938	1 621 372	3,2%
dont refacturations fonctions supports	2 607 082	3 268 981	3 318 016	49 035	1,5%
Charges de personnel	15 577 263	15 541 270	15 532 367	-8 903	-0,1%
dont charges de personnel hors refact.	11 893 023	11 874 012	11 810 100	-63 912	-0,5%
dont refacturations fonctions supports	3 684 240	3 667 258	3 722 267	55 009	1,5%
Charges exceptionnelles	464 500	561 500	420 000	-141 500	-25,2%
Atténuations de produits	111 000	111 000	111 000	0	0,0%
Autres charges de gestion courante	120 010	120 010	140 010	20 000	16,7%
Dépenses de gestion et except.	68 675 998	70 139 327	71 679 331	1 540 004	2,2%
Charges financières	1 551 937	1 405 176	1 441 686	36 510	2,6%
Provisions	0	0	0	0	0,0%
Total	70 227 935	71 544 503	73 121 017	1 576 514	2,2%

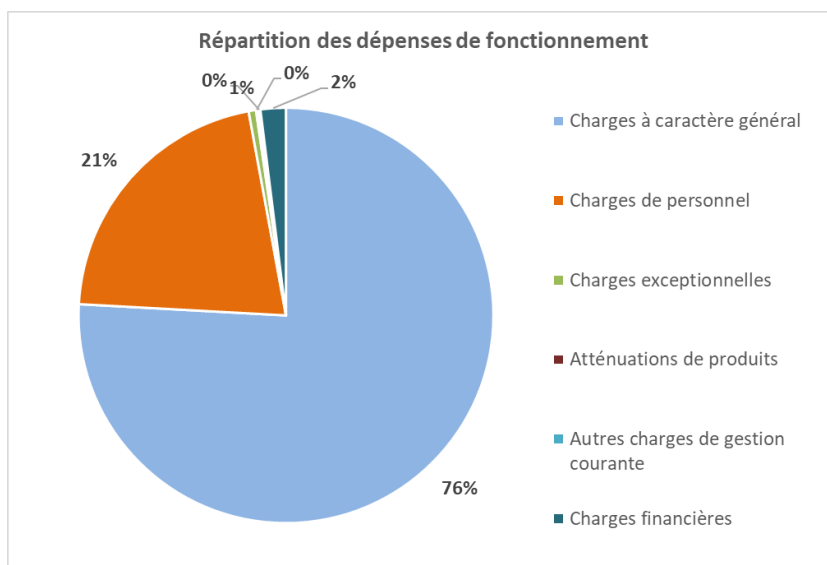
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73,1M€ et sont en augmentation de +1,6M€, soit +2,2% par rapport au budget 2024.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- **de charges à caractère général qui représentent 55,5M€, soit +1,7M€ (+3,1%) par rapport à 2024.** Cette évolution s'explique par l'augmentation des dépenses d'exploitation des stations d'épuration (STEP) sur la filière boues sur les équipements de Marquette et Neuville (impactant également le poste

curage des canalisations), de la STEP géré par Ipalle (hausse de l'électricité, produits chimiques et gestion des boues), de la reprise des marchés des STEP Annoeulin et Bauvin (lié à la fusion avec ex-CCHD) et du poste électricité pour les STEP gérées en régie ;

- **de charges de personnel (15,5 M€)**, en légère régression de -0,1%. L'état du personnel est présenté aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire. 194 postes sont pourvus (contre 196 l'année dernière), dont 182 titulaires et 12 non titulaires. Les inscriptions budgétaires ont été ajustées en tenant compte des postes pourvus mais également des réalisations des exercices antérieurs ;
- **de charges financières (1,4M€)**, en évolution de +2,6% ;
- **des charges exceptionnelles (0,4M€)**, soit -0,1 M€ ;
- **de charges diverses (0,25M€ d'autres charges de gestion courante et atténuations de produits)** en progression de +0,02M€ ;



Les recettes de fonctionnement augmentent de +7,1M€ (+6,5%) pour atteindre 116,8M€.

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol. en valeur	Evol. en %
Autres	1 875 010	1 875 010	1 993 060	118 050	6,3%
Eaux pluviales	6 000 000	6 000 000	6 000 000	0	0,0%
PRE / PFAC / Branchements	7 100 000	7 100 000	7 100 000	0	0,0%
Prime d'épuration	4 000 000	3 500 000	2 000 000	-1 500 000	-42,9%
Redevance Assainissement	87 242 000	91 260 000	99 730 000	8 470 000	9,3%
Total	106 217 010	109 735 010	116 823 060	7 088 050	6,5%

Ces recettes sont les suivantes :

- **la redevance assainissement** pour 99,7M€, en augmentation de +8,5M€ par rapport au BP 2024 en lien avec l'évolution de l'indice et des volumes projetés. Ce produit représente 85% des recettes pour 2025 ;
- **les recettes liées à la collecte des eaux usées** (participation pour le raccordement à l'égout, branchements et participation pour le financement de l'assainissement collectif), qui s'élèvent à 7,1 M€ en 2025, stable par rapport au BP 2024, et représentant 6% des recettes ;
- **la participation eaux pluviales** (versée par le budget général), stable, représente 6 M€ soit 5% des recettes de fonctionnement ;
- **la prime épuration**, disparaît progressivement (2,0M€ en baisse de -1,5M€) ;
- **les autres produits** (dont les produits exceptionnels) s'élèvent à 2,0M€ (+0,1M€/BP 2024).

3. Section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol. en valeur	Evolution en %
Acquisitions / Matériel	5 144 125	4 856 750	4 620 300	-236 450	-5%
Etudes	5 903 800	4 913 300	16 153 592	11 240 292	229%
Travaux	25 882 150	32 852 350	36 983 758	4 131 408	13%
Aides déléguées de l'Agence de l'Eau	250 000	250 000	200 000	-50 000	-20%
Autre	0	0	0	0	
Dépenses d'investissement hors dette	37 180 075	42 872 400	57 957 650	15 085 250	35%
Emprunts et dettes assimilées	9 800 000	9 400 000	9 902 000	502 000	5%
Total	46 980 075	52 272 400	67 859 650	15 587 250	30%

Les dépenses d'investissement représentent 67,9M€ en 2025 et progressent de +15,6M€ par rapport au BP 2024, soit +30%.

Les dépenses d'investissement hors dette sont composées de travaux (37,0M€, soit 64%), d'études (16,2M€, soit 28%), d'acquisitions (4,6M€, soit 8%), et des aides déléguées par l'Agence de l'Eau (0,2M€).

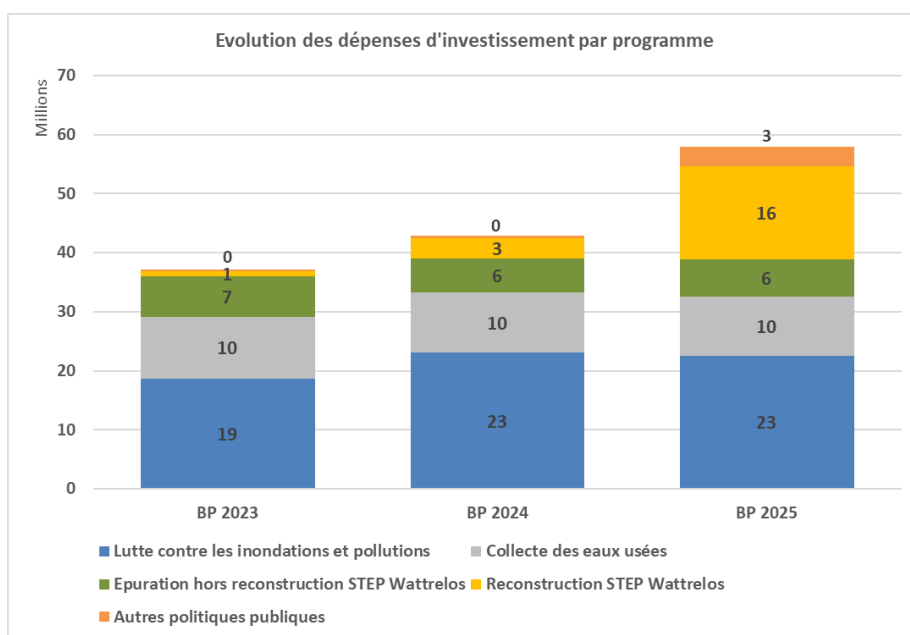
A ces dépenses s'ajoute l'amortissement de la dette qui atteint 9,9M€ en 2025 soit une progression de +0,5M€ (+5%) par rapport au BP 2024.

Les principaux programmes financés au BP 2025 concernent :

- **la lutte contre les inondations et les pollutions** pour 22,6M€ en légère régression de -0,5M€ et représentant 39% des dépenses d'investissement hors dette. Les principaux postes d'investissement concernent la gestion

patrimoniale structurante (12,0M€), l'extension des réseaux de dépollution (1,2M€), l'optimisation du système d'assainissement (2,0M€), la gestion du risque inondation (2,9M€), les bassins de lutte contre la pollution (1,7M€) et enfin des dépenses associées à différents projets avec notamment la déconnexion des eaux claires parasites (ECP) à Armentières (1,1M€) ou des études sur le recalibrage et couverture de l'Espierre (0,3M€) ;

- **la collecte des eaux usées** (branchements et extensions de réseaux), à hauteur de 10,0M€ soit un poids de 17%, en baisse de -0,2M€ ;
- **la construction et la rénovation des stations d'épuration**, à hauteur de 22,1M€, en progression de +12,9M€ et représentant 38% des dépenses. Les principaux investissements concernent la reconstruction/extension de la STEP de Wattrelos avec un démarrage de travaux chiffré à 15,8M€ sur 2025, la gestion patrimoniale des équipements (3,5M€), le rééquipement des stations de pompage et de relèvement (1,2M€), les achats, diagnostics et réparations d'appareil de mesures, expérimentation, outils de gestion (1,2M€) ;
- **les autres dépenses** composées des aides déléguées par l'Agence de l'Eau à 0,2M€ et 3,0M€ sur un mouvement comptable d'intégration sur les réseaux d'assainissement (montant équivalent en recettes).



Les recettes d'investissement hors emprunt et avances s'élèvent à 6,5M€ en évolution de +4,7M€ par rapport à 2024, en particulier sur la ligne « Autres » : 3,0M€ sur un mouvement comptable d'intégration sur les réseaux d'assainissement (en corollaire du mouvement en dépenses pour le même montant) et 1,8M€ pour des travaux refacturés concernant le dévoiement de collecteur d'assainissement.

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol. en valeur	Evol. en %
Subventions	3 035 882	1 720 450	1 575 250	-145 200	-8%
Autres	100 000	100 000	4 900 000	4 800 000	4800%
Recettes d'investissement hors dette	3 135 882	1 820 450	6 475 250	4 654 800	256%
Avances	850 477	250 000	250 000	0	0%
Dette	7 004 641	12 011 443	17 432 357	5 420 914	45%
Dettes et avances	7 855 118	12 261 443	17 682 357	5 420 914	44%
Total	10 991 000	14 081 893	24 157 607	10 075 714	72%

Par ailleurs, le **besoin d'emprunt** s'élève à 17,4M€ au BP 2025 et augmente de +5,4M€ par rapport au BP 2024. Ce montant budgétaire sera ajusté lors de la reprise, au budget supplémentaire 2025, des résultats constatés pour 2024.

Enfin, les avances versées par l'Agence de l'Eau (prêts à taux zéro) restent stables à 0,25M€ par rapport au BP 2024.

4. Évolution des principaux ratios

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution 2024/2023
Recettes de gestion	106 217 010	109 735 010	116 823 060	6,5%
Dépenses de gestion	68 675 998	70 139 327	71 679 331	2,2%
Épargne de gestion	37 541 012	39 595 683	45 143 729	14,0%
Charges financières nettes	1 551 937	1 405 176	1 441 686	2,6%
Épargne brute	35 989 075	38 190 507	43 702 043	14,4%
Amortissement de la dette	9 800 000	9 400 000	9 902 000	5,3%
Épargne nette	26 189 075	28 790 507	33 800 043	17,4%
Solde mvts ordre fonctionnement	26 882 822	27 660 110	27 270 767	-1,4%
Résultat comptable	9 106 253	10 530 397	16 431 276	56,0%
Dépenses d'investissement hors dette	37 180 075	42 872 400	57 957 650	35,2%
Autofinancement de l'investissement	70%	67%	58%	-13,2%

- **L'épargne de gestion** progresse de +14,0% (+5,5M€) pour atteindre 45,1M€ avec une dynamique de recettes supérieure à celle des dépenses ;
- **L'épargne brute** s'élève à 43,7M€ en progression de +14,4% avec des frais financiers en hausse de +2,6% ;
- **L'épargne nette** s'élève à 33,8M€ en hausse de +17,4% (+5,0M€) par rapport à 2024. Ce niveau d'épargne permet de couvrir 58% des investissements prévus contre 67% l'année précédente étant donné l'évolution des investissements (+35% / BP 2024).

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant arrêté à 204 962 110 euros ;
- 2) de voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) tels que repris au sein de la balance budgétaire annexée ;
- 3) de voter l'état des effectifs tel qu'il figure en annexe C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire ;
- 4) de voter le budget sans reprise des résultats.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole écologiste citoyenne et solidaire s'étant abstenu.